

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Godmanchester, tenue le 7 mars 2022 à 20h00, en la salle du conseil au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : Mme Marie Galipeau, M. Michel Duhème, Mme Alyssa Leblanc, M. Jean-Maurice Daoust, Mme Judith Fouquet et Mme Sylvie Lemay.

Constituant un quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Poirier.

La directrice-générale et greffière-trésorière, Madame Elaine Duhème est également présente.

2022-03-07-042

PROPOSÉ PAR : Conseillère Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Conseillère Alyssa Leblanc

QUE l'assemblée ordinaire publique soit ouverte à 20h. Les membres du conseil assistent en salle en respectant les mesures sanitaires.

ADOPTÉE

2022-03-07-043

PROPOSÉ PAR : Conseillère Sylvie Lemay

APPUYÉ PAR : Conseillère Judith Fouquet

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. Ouverture de l'assemblée; ®
2. Approbation de l'ordre du jour; (d.j.) ®
3. Approbation p.v. du 7 février – prévisions budgétaires; (d.j.) ®
4. Approbation p.v. du 7 février; (d.j.) ®
5. Approbation p.v. du 10 février – règlement taxation; (d.j.) ®
6. **Parole à l'assemblée;**
7. Approbation des factures; (d.j.)
8. Garantie prolongée – rétrocaveuse; (d.j.) ®
9. Achat scie à chaîne; ®
10. Camion et équipements à neige – demande et réception des soumissions pour le 14 mars 2022; ®
11. Ecocentre St-Anicet – résolution de retrait; ®
12. Journée Internationale contre l'homophobie et la transphobie; (d.j.) ®
13. CPTAQ – demande M. Richard Sherry; (d.j.) ®
14. Départ pompier Patrick Yelle et nouveau pompier – M. Tony Boyer; ®
15. Départ pompier Matthew Reid et nouvelle pompière Mme Amy Hart; ®
16. Mandat ingénieur – dossier caserne incendie; ®
17. Demande d'aide financière – Festival Terre Ferme – 2^e édition le 25 et 26 septembre; ®
18. Demande d'aide financière – Club de Patinage Artistique Huntingdon; ®
19. Demande d'aide financière - Gala Jeunesse Rurale; ®
20. Demande d'aide financière – Moisson Sud-Ouest; ®
21. Demande d'aide financière - Fondation Gisèle Faubert; ®
22. Demande de plants fait pour la semaine de l'arbre et des forêts;
23. Contrat castors; ®
24. Varia...
 - a) Formation Élus – Éthique et déontologie; ®
 - b) Achat palette asphalte (chaudière); ®
 - c) Vente du 6100 Chemin Ridge (ancien terrain Bell); ®
25. **Période de questions;**
26. Fermeture de l'assemblée. ®

2022-03-07-044

PROPOSÉ PAR : Conseiller Jean-Maurice Daoust
APPUYÉ PAR : Conseillère Alyssa Leblanc

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2022 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 février 2022 concernant les prévisions budgétaires fût remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture et le procès-verbal de la séance est adopté tel que déposé.
ADOPTÉE

2022-03-07-045

PROPOSÉ PAR : Conseillère Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Conseillère Marie Galipeau

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2022 – ASSEMBLÉE ORDINAIRE

QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022 fût remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture et le procès-verbal de la séance est adopté tel que déposé.
ADOPTÉE

2022-03-07-046

PROPOSÉ PAR : Conseillère Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Conseiller Michel Duhème

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 FÉVRIER 2022 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE – RÉGLEMENT TAXATION

QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 février 2022 fût remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture et le procès-verbal de la séance est adopté tel que déposé.
ADOPTÉE

PAROLE A L'ASSEMBLÉE

M. Bruno Viau – demande des informations sur la plainte déposée concernant son chien qui coure après les véhicules sur la Montée Smellie
M. René Viau - visiteur

2022-03-07-047

PROPOSÉ PAR : Conseillère Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Conseillère Sylvie Lemay

APPROBATION DES COMPTES A PAYER

QUE les comptes à payer du chèque no 9164 à 9212 au montant de 190,848.48\$ et les salaires de février au montant de 17,916.84\$ soient approuvés pour paiement.
ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2022-03-07-048

PROPOSÉ PAR : Conseillère Judith Fouquet

APPUYÉ PAR : Conseillère Sylvie Lemay

GARANTIE PROLONGEE – RETROCAVEUSE Case 580S/N

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a acheté une rétrocaveuse Case en 2021;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur de la rétrocaveuse, soit Longus Groupe Térapro avise la municipalité que la période de garantie de base vient à échéance le 30 mars 2022;

CONSIDÉRANT QU'il offre plusieurs plans de protection pour garantie prolongée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère que les coûts rattachés aux plans proposés sont dispendieux;

CONSIDÉRANT QUE la rétrocaveuse n'a pas beaucoup d'heures d'utilisation à son actif;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de refuser l'offre de garantie prolongée faite par le fournisseur Longus Groupe Térapro.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2022-03-07-049

PROPOSÉ PAR : Conseiller Michel Duhème

APPUYÉ PAR : Conseillère Alyssa Leblanc

ACHAT D'UNE SCIE A CHAINE TÉLÉSCOPIQUE – TRAVAUX PUBLICS

QU'une scie à chaîne télescopique soit achetée chez J.R. Caza au montant de 879.50\$ taxes incluses pour les travaux publics.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2022-03-07-050

PROPOSÉ PAR : Conseillère Sylvie Lemay

APPUYÉ PAR : Conseiller Jean-Maurice Daoust

APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UN CAMION ET ÉQUIPEMENTS A NEIGE

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres pour l'achat d'un camion et d'équipements à neige devait être fait pour le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le devis n'était pas complet et que la date pour recevoir l'appel d'offre a dû être reporté au 14 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres publique est disponible sur les sites de SEAO et de la Municipalité ainsi que dans le journal Constructo;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions devront être reçues au bureau municipal avant 14h le 14 mars 2022 et seront ouvertes au même endroit à 14h15;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Godmanchester ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de procéder à l'appel d'offres pour l'achat d'un camion à neige pour la voirie avec la nouvelle date de réception du 14 mars 2022.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2022-03-07-051

PROPOSÉ PAR : Conseillère Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Conseiller Michel Duhème

RETRAIT DU PROJET D'IMPLANTATION D'UN ÉCO CENTRE DANS ST-ANICET

CONSIDÉRANT QU'une résolution no 2022-01-10-013 fut passé le 10 janvier dernier indiquant que le conseil de Godmanchester s'engageait à participer au projet d'implantation d'un éco centre dans la municipalité de St-Anicet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Anicet a présenté les coûts et expliquer les prochaines étapes et démarches concernant l'écocentre de St-Anicet lors d'une rencontre tenue le 8 février dernier;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette présentation les membres du conseil Godmanchester se sont rencontré le 21 février pour discuter de leur position dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE le décision prise par le conseil est de travailler sur un plan municipal à moindre cout pour les citoyens de Godmanchester;

POUR CES MOTIFS, il est résolu d'aviser la Municipalité de St-Anicet que la municipalité de Godmanchester se retire du projet de l'éco centre dans St-Anicet afin de travailler sur son propre plan municipal pour rencontrer les exigences du ministère.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2022-03-07-052

PROPOSÉ PAR : Conseillère Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Conseiller Michel Duhème

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

POUR CE MOTIFS, Il est résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2022-03-07-053

PROPOSÉ PAR : Conseillère Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Conseiller Jean-Maurice Daoust

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ – M. James Richard Sherry – lot 3 228 752

CONSIDÉRANT QUE le demandeur James Richard Sherry s'adresse à la Commission afin que celle-ci autorise la vente du lot 3 228 752 afin que l'exploitant actuel du lot (fermes Lamont) puisse en bénéficier comme propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la superficie des terrains actuels du demandeur James Richard Sherry est de 37.11 hectares et que seul 2.866 hectares seront vendus;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 228 752 est un lot en part entière, donc déjà cadastré et qu'il ne sera pas modifié;

CONSIDÉRANT QUE les lots sont déjà divisés par une piste cyclable du ministère des transports (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE la nature de la demande n'a pas d'effet négatif ou d'impact majeur sur le territoire agricole;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux règlements municipaux en vigueur;

POUR CES MOTIFS, il est résolu que le Conseil municipal du Canton de Godmanchester recommande à la CPTAQ de faire droit à la demande d'autorisation du dossier de M. James Richard Sherry.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2022-03-07-054

PROPOSÉ PAR : Conseillère Sylvie Lemay

APPUYÉ PAR : Conseiller Michel Duhème

DÉPART DU POMPIER M. PATRICK YELLE ET ENGAGEMENT DU NOUVEAU POMPIER - M. TONY BOYER

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Patrick Yelle quitte son poste de pompier;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Tony Boyer a déposé une demande pour être pompier;

POUR CES MOTIFS, il est résolu que Monsieur Tony Boyer soit engagé comme pompier et qu'il soit autorisé à suivre la formation de pompier 1.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2022-03-07-055

PROPOSÉ PAR : Conseillère Sylvie Lemay

APPUYÉ PAR : Conseillère Marie Galipeau

DÉPART DU POMPIER M. MATTHEW REID ET ENGAGEMENT DE LA NOUVELLE POMPIÈRE – MME AMY HART

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Matthew Reid quitte son poste de pompier;

CONSIDÉRANT QUE Madame Amy Hart a déposé une demande pour être pompière;

POUR CES MOTIFS, il est résolu que Madame Amy Hart soit engagée comme pompière et qu'elle soit autorisée à suivre la formation de pompier 1.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2022-03-07-056

PROPOSÉ PAR : Conseillère Judith Fouquet

APPUYÉ PAR : Conseiller Jean-Maurice Daoust

ETUDE D'AVANT PROJET AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE INCENDIE/HOTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la caserne d'incendie fut bâtie en 1970 et que depuis les normes et les exigences de sécurité ont changé;

CONSIDÉRANT QUE les grandes problématiques soulevés dans la caserne sont au niveau de l'espace restreint, le nombre de porte pour les camions, les salles d'eau et qu'il n'y a aucun bureau pour la confidentialité;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à faire une étude d'avant-projet pour l'agrandissement de la caserne incendie/hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE la firme MDTP atelier d'architecte a présenté un devis de services professionnels en architecture;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de services et honoraires de cette étude sont de 9,000\$ taxes en sus;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de mandater la firme MDTP atelier d'architecte pour faire l'étude d'avant-projet de mise aux normes et réfection de la caserne incendie/hôtel de ville au coût de 9,000\$ taxes en sus pour les frais de services et honoraires.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2022-03-07-057

PROPOSÉ PAR : Conseiller Michel Duhème

APPUYÉ PAR : Conseillère Marie Galipeau

APPUI A « ÉRABLE ET SOURCES » POUR LE FESTIVAL TERRE FERME – RETOUR AUX SOURCES – 2^e EDITION

CONSIDÉRANT QUE l'organisme à but non lucratif « Érable et Sources » s'engage à promouvoir la diversité culturelle dans le milieu urbain et agricole;

CONSIDÉRANT QU'ils veulent faire partager un retour aux sources, un retour aux racines et un retour à la terre lors d'un Festival qui sera tenue les 24 et 25 septembre prochain;

POUR CES MOTIFS, il est résolu d'appuyer « Érable et Sources » dans son projet de Festival Terre Ferme – retour aux sources en leur offrant une aide financière de 500\$ et la promotion du Festival sur la Page Facebook, le site Web et l'Info-municipal qui sera distribué sur l'ensemble du territoire de Godmanchester.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2022-03-07-058

PROPOSÉ PAR : Conseillère Judith Fouquet

APPUYÉ PAR : Conseiller Jean-Maurice Daoust

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PATINAGE ARTISTIQUE HUNTINGDON

QU'une aide financière de 200\$ soit remise au Club de Patinage artistique de Huntingdon.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2022-03-07-059

PROPOSÉ PAR : Conseillère Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Conseillère Sylvie Lemay

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE GALA JEUNESSE RURALE

QU'une aide financière de 50\$ soit remise à l'organisme « Maison des Jeunes » pour le Gala Jeunesse rurale afin de souligner le dévouement des jeunes de notre région dans la communauté.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2022-03-07-060

PROPOSÉ PAR : Conseillère Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Conseillère Sylvie Lemay

CONTRAT CASTORS - JANVIER ET FÉVRIER 2022

CONSIDÉRANT QUE le contrat 2021 pour les castors se terminait le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE J.T. Entreprises avait offert ses services pour 2022 au même taux que 2021 soit \$12,278.50 taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE J.T. entreprises, représenté par M. Michel Duhème a fait le service pour janvier et février 2022 et qu'il a décidé de mettre fin verbalement au contrat lors de cette séance du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de payer au prorata de 12,278.50\$/annuel plus taxes pour les deux mois de service fait par J.T. Entreprise, soit 1,023.21\$ par mois plus taxes.
ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2022-03-07-061

PROPOSÉ PAR : Conseiller Michel Duhème
APPUYÉ PAR : Conseillère Sylvie Lemay

CONTRAT DE CASTORS 2022

CONSIDÉRANT QU'il reste 10 mois à combler pour le contrat des castors soit de mars à décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE M. Patrick Laflamme est prêt à faire le service pour la durée restante du contrat et ce au même taux que 2021 soit \$12,278.50/annuel;

CONSIDÉRANT QU'au contrat il y a 20 heures d'excavatrice au coût de 60\$/heure d'incluses;

CONSIDÉRANT QUE si le 20 heures d'excavatrice est insuffisant, le conseil devra être avisé avant d'engendrer des coûts additionnels au contrat des castors;

POUR CES MOTIFS, il est résolu d'engager Monsieur Patrick Laflamme pour le service de castors de mars à décembre au prorata du contrat annuel de 12,278.50\$, soit 1,023.21\$ par mois pour le résiduel de l'année 2022 et que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Godmanchester le contrat pour les 10 mois restant de 2022 et de demander quatre (4) rapports trimestriels : mars, avril à juin, juillet à septembre et octobre à décembre.

CONTRE: Le conseiller Jean-Maurice Daoust indique qu'il vote contre cette résolution car il voudrait qu'un appel d'offres soit fait pour le service de trappage des castors.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2022-03-07-062

PROPOSÉ PAR : Conseillère Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Conseillère Sylvie Lemay

FORMATION ETHIQUE ET DÉONTOLOGIE POUR LES ELUS-ES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales les membres du conseil doivent suivre une formation sur l'éthique et déontologie;

CONSIDÉRANT QUE Me Rino Soucy, formateur accrédité offre ses services pour la somme de 2,000\$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la ville de Huntingdon sont intéressés de prendre cette même formation;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de cette formation seront partagés entre les deux conseils municipaux;

CONSIDÉRANT QUE cette formation aura lieu le 5 avril prochain à 18h30 à l'hôtel de ville de Huntingdon;

POUR CES MOTIFS, il est résolu d'accepter l'offre de Me Rino Soucy pour la formation sur l'éthique et déontologie pour les élus municipaux au coût de 1,000\$ taxes en sus représentant 50% des coûts de ladite formation.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2022-03-07-063

PROPOSÉ PAR : Conseillère Alyssa Leblanc

APPUYÉ PAR : Conseiller Jean-Maurice Daoust

ACHAT PRODUIT CHAUDIERE ISPHALT 6.5 de 22.7kg

CONSIDÉRANT QUE Isphalt inc. offre un nouveau produit d'asphalte pour réparer les nids de poule sur les routes;

CONSIDÉRANT QUE ce produit est présenté de qualité supérieur et plus durable que l'asphalte froide;

CONSIDÉRANT QUE ce produit se vend en palette de 50 chaudières de 22.7kg plus livraison;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour la palette de 50 chaudières est de 1,760\$ plus 100\$ de livraison et ce plus taxes;

POUR CES MOTIFS, il est résolu d'acheter une palette de 50 chaudières d'asphalte pour en faire l'essai sur certains chemins et de surveiller le rendement et l'efficacité de ce nouveau produit.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2022-03-07-064

PROPOSÉ PAR : Conseillère Judith Fouquet

APPUYÉ PAR : Conseiller Michel Duhème

OFFRE DE VENTE A LA MRC DU TERRAIN MUNICIPAL SITUÉ AU 6100 CHEMIN RIDGE

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent travaille sur le projet de construire une tour de télécommunication sur le terrain appartenant à la municipalité de Godmanchester;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé au 6100 Chemin Ridge dans Saint-Anicet;

CONSIDÉRANT QU'il serait probablement plus facile pour la MRC d'obtenir des subventions pour implanter la tour si le terrain leur appartenait;

CONSIDÉRANT QUE la construction de cette tour est pour l'ensemble de la MRC et que les couts du terrain pourraient être divisé équitablement entre les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC aurait également plus de facilité à gérer les contrats d'entretien et de maintenance sur ladite propriété;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Godmanchester aimerait avoir l'option d'installer un répéteur pour les services de la municipalité sur ladite tour et ce sans frais après la vente du terrain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire offrir le terrain au cout d'achat et des dépenses engendrées jusqu'au moment de la vente si la MRC manifeste son intérêt;

POUR CE MOTIFS, il est résolu d'offrir la possibilité à la MRC d'acquérir le terrain situé au 6100 Chemin Ridge.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2022-03-07-065

PROPOSÉ PAR : Conseillère Sylvie Lemay

APPUYÉ PAR : Conseiller Michel Duhème

ACHAT DE POTENCE ET LUMIÈRES DE RUES

CONSIDÉRANT QUE 6 lumières de rue avec potence doivent être installé sur le chemin Ridge entre la voie ferré et le chemin de Planches;

CONSIDÉRANT QUE ces lumières sont en rupture de stock chez le fournisseur habituel de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de vérifier auprès d'un autre fournisseur la disponibilité et si nécessaire de changer de fournisseur afin de procéder à l'installation de ce potence et luminaires le plutôt possible.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2022-03-07-066

PROPOSÉ PAR : Conseiller Michel Duhème

APPUYÉ PAR : Conseiller Sylvie Lemay

OFFRE DE SERVICE – M. FRANCOIS GAGNON

ATTENDU l'offre de services reçues de M. François Gagnon, laquelle comprend une gamme de possibilités plus complètes que celles décrites dans ladite offre;

ATTENDU les besoins de la municipalité de Godmanchester, laquelle doit se moderniser considérant de nombreux changements survenus dans les dernières années et défis à venir au cours des prochaines années;

ATTENDU QU'en complément de ce qui précède la Municipalité doit s'adapter aux nombreuses exigences du MAMH et de d'autre ministères concernés dans et pour les Affaires municipales;

ATTENDU QUE l'objectif principal visé est de supporter le personnel municipal actuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Duhème et appuyé par Madame Sylvie Lemay et résolu à la majorité des membres du conseil présents;

D'OCTROYER un contrat de gré à gré et de retenir les services de François Gagnon à titre contractuel, le tout suivant l'offre de services produites à raison de 3 heures/semaine jusqu'à un maximum de 10 heures/semaines suivants les mandats confiés par le conseil municipal, ceux-ci demeurant à être déterminés lors d'une première rencontre à venir sous peu.

Le vote est demandé :

POUR : Mme Marie Galipeau, M. Michel Duhème, Mme Sylvie Lemay;

CONTRE : Mme Alyssa Leblanc, M. Jean-Maurice Daoust et Mme Judith Fouquet;

LE VOTE EST ÉGAL et le maire M. Pierre Poirier tranche sur la décision et vote POUR.

2022-03-07-067

PROPOSÉ PAR : Conseiller Michel Duhème
APPUYÉ PAR : Conseiller Sylvie Lemay

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Que l'assemblée soit levée à 9h15.
ADOPTÉE

Pierre Poirier, Maire

Elaine Duhème,
Directrice générale & Greffière-trésorière